

Notre département, Messieurs, ne se montre pas un des moins zélés en faveur de cet établissement si utile. Nous croyons devoir vous donner ici quelques renseignements qui viennent confirmer cette assertion.

Après la Caisse d'épargne de Paris et ses 23 succursales, dont le chiffre s'élève à 48,668,248 francs 48 cent. ayant 236,749 déposants, nous trouvons qu'en France, les chiffres les plus élevés sont :

	FR.	C.	déposants
En 1 ^{re} , Bordeaux . . .	8,197,670	98	19,363
2 ^e Lyon . . .	8,021,794	04	37,520
3 ^e Marseille . . .	7,933,619	99	19,217
4 ^e Rouen . . .	4,564,798	38	14,007
5 ^e Lille . . .	4,323,667	14	13,412

La Caisse d'épargne de Lille a donc vu augmenter, depuis deux ans, son capital d'environ fr. 700,000 et de 1,400 déposants. Les autres principales Caisses du département sont :

	FR.	C.	déposants
La 2 ^e et la 27 ^e , Douai . . .	2,237,318	37	5,976
La 3 ^e et la 48 ^e , Roubaix . . .	1,502,042	40	3,509

(cette Caisse, en 1857, n'arrivait que la 60^e).

La 4^e du département est Valenciennes. 1,409,102 84 4,507
La 5^e Dunkerque . . . 1,439,772 48 3,603
La 6^e Cambrai . . . 1,177,880 31 3,761
La 7^e Tourcoing . . . 866,512 16 1,694
(Progrès depuis 2 ans, de fr. 231,000 et de 439 déposants).

Les dix autres Caisses du département, Maubeuge, Bailleul, Avesnes, Armentières, Meriville, La Bassée, Bourbourg, Comines, Estaires et Cassel, s'élèvent à fr. 2,000,000. Ce qui fait dépasser, pour le département du Nord, le chiffre de fr. 15,000,000.

La Seine-Inférieure vient après, avec 14 millions; le Rhône fr. 14,000,000; la Gironde fr. 9,000,000, etc., indépendamment d'une quantité de rentes — fr. 9,000,000, pour toute la France — achetées en 1859, et, en grande partie, afin d'alléger les livrets, qui atteignent le chiffre maximum de fr. 4,000, lesquels ne portent plus intérêts. Il y a maintenant en France plus d'un million de déposants.

Parmi toutes les Caisses d'épargne de l'Europe, celles de l'Angleterre (Saving's Banks) se distinguent par le magnifique chiffre de 1 million 500,000 déposants ayant un capital de 39 millions de livres sterling, soit 975,000,000 de francs, ce qui fait, sur l'année qui précède, une augmentation de vingt millions.

On le voit, un bel avenir est réservé à cette importante institution où le zèle si généreux des administrateurs, choisis partout parmi la classe élevée et industrielle, aide à son développement.

Continuons, Messieurs, de notre côté, comme on l'a fait constamment, à lui prodiguer nos soins dans l'intérêt surtout de la classe si nombreuse des ouvriers. Déjà nous pouvons nous féliciter des beaux résultats obtenus jusqu'ici, à notre Caisse d'épargne, bien qu'il nous reste encore le regret de voir que l'ouvrier de nos manufactures se présente bien peu à nos séances et n'imite pas ces autres ouvriers de la ville et de la campagne, laborieux et économes, qui comprennent qu'avec l'habitude et le zèle du travail, l'épargne, pour les familles, vaut infiniment mieux que la dissipation et le désordre qui n'amènent que misère et pauvreté.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 28 octobre 1860.

Sommes versées par 73 déposants dont 22 nouveaux . . . fr. 11,144 . . .
23 demandes en remboursement. 5,905 91

Les opérations du mois d'octobre sont suivies par MM. Louis Scrépel et Achille Wibaux, directeurs.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 23 au 29 octobre 1860 inclus.

NAISSANCES.

19 garçons, 12 filles.

MARIAGES.

Du 29 octobre. — Entre Henri Théophile Morret, tisserand, et Eugénie-Mathilde Joye, journalière. — Félix-Joseph Losfeld, tisserand, et Clotilde Lopers, tisserande. — Alexandre Geerinx, menuisier, et Marie-Françoise Timmerman, tisserande. — Ange Eyerick, cordonnier, et Elisabeth Vanbragt, journalière. — Désiré Louis Gilain, contre-maître de filature, et Bernance-Joseph Alluin, bobineuse. — Auguste-Joseph Nutte, tisserand, et Flore-Joseph Mouton, bobineuse. — Pierre Plouvier, tisserand, et Henriette-Joseph Dubois, journalière. — Ghislain Ménaert, fleur, et Marie-Silvie Declercq, journalière. — Jean-Joseph Casier, ouvrier chaudronnier et Mélanie-Antoinette Termotte, repasseuse. — Charles Hinderickx, tisserand, et Amélie Gomanne, journalière. — Pierre-François Desplanques, fleur, et Caroline-Joséphine Gambée, journalière. — Pierre Vansterckiste, déboureur, et Colette Vandurne, journalière. — Louis-François Hanwel, tisserand, et Marie-Sophie-Joseph Bonduelle, journalière.

DÉCÈS.

Du 22 octobre. — Augustin Doly, 20 ans, journalier, célibataire, rue de la Fosse-aux-Chênes.
Du 24. — François-Constantin Boutry, 59 ans, ouvrier chapelier, époux de Philippine Montagne, au Calvaire.
Du 25. — Marie-Anne Delcroix, 12 ans, sans profession, rue du Temple.
Du 26. — Adélaïde-Rose Liénart, 65 ans, ménagère, veuve de Jean-François Despierres, à l'Embranchement. — Marie-Aimée Michens, 16 ans, journalière, à l'hôpital. — Louis-Marie Flavigny, 67 ans, menuisier, époux de Constance Brunilskolz, rue de Blanche-Maille.

Du 27. — Zélie-Marie Boudin, 29 ans, ménagère, épouse de Joseph Allard, rue du Collège.

Du 28. — Isabelle-Joseph Six, 58 ans, ménagère, épouse de Charles-Auguste Dufermont, Moulin de Roubaix.

Du 29. — Émile-Joseph Lefebvre, 49 ans, journalier, célibataire, Hôpital.

Plus 7 garçons et 2 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

Tribunaux.

Il vient d'être décidé, par un arrêt de la cour de cassation, que les locataires d'un droit de chasse peuvent être déclarés responsables des dégâts causés aux propriétés voisines par les lièvres qui se trouvent dans les bois des locataires, alors qu'il est constaté que ces lièvres sont entretenus et gardés pour le plaisir de la chasse.

La même responsabilité peut être déclarée en ce qui concerne les dégâts causés par les lapins.

FAITS DIVERS.

Paris a actuellement 13 kilomètres dans sa plus grande largeur, c'est-à-dire de Charonne au Point-du-Jour d'Anteuil, et 9 kilomètres dans sa moindre largeur.

— La Patrie rapporte ainsi qu'il suit un des incidents bizarres qui ont égayé le voyage du prince de Galles :

« Un brave cantonnier, posté sur le passage du train, fait le signal d'arrêt. On croit à la présence d'un obstacle, et le train s'arrête. Notre homme grimpe sur le marche-pied, passe la tête et le bras par la portière, se fait indiquer le prince et lui dit tout franc :

— Je voudrais, Monsieur, vous donner une poignée de main.

Le prince tend la main en rougissant. Le cantonnier la secoue à la disloquer jusqu'à l'épaule, et reprend :

— Eh bien! mon garçon, je suis heureux de vous avoir vu; vous promettez de faire un joli homme; faites-vous Américain, et je vous engage ma voix pour la présidence à l'élection prochaine.

— La-dessus, il redescend et crie au mécanicien :

— Allez! All is right!

— M. Fénelon, avoué près le tribunal civil de Rennes, a failli être victime d'un affreux guet-apens. Un sieur N..., qu'il avait été chargé de poursuivre pour dettes, a pénétré, jardi matin, dans son étude et l'a frappé par derrière de plusieurs coups de couteau, avant que M. Fénelon eût eu le temps de se mettre en défense. Heureusement, ajoute le Journal de Rennes, aucune des blessures n'est considérée comme mortelle.

— Les voleurs de Paris n'ont pas le monopole exclusif de l'adresse et de l'effronterie. A Coppenhague aussi on cite les prouesses de ces *travailleurs* anti-sociaux. Depuis quelque temps ils exploitent les entrepôts et les marchés de tout genre. Les employés du dépôt-général de la douane ont surtout à faire bonne garde. L'un d'eux s'éveilla dernièrement au milieu de la nuit, l'oreille au guet. Il entend quelque bruit et se lève un instant. Au bout de quelques minutes il vient se recoucher après une perquisition sans résultat; il ne retrouve plus son lit. Il doutait d'abord qu'il fût bien éveillé; mais cela n'était que trop vrai. Pendant sa courte absence, on lui avait volé son lit, sans qu'il pût découvrir aucune trace du voleur. On trouvera que, pour un gardien de la douane, c'est jouer de malheur, et que de pareils voleurs sont gens d'infamie d'esprit.

— On lit dans l'Abeille cachoise :

« Pendant quatre semaines, une femme d'une trentaine d'années, habitant une commune de l'arrondissement d'Yvetot, a été atteinte d'une maladie fort extraordinaire. Durant vingt-trois heures par jour, elle était pour ainsi dire inanimée; seulement, de dix à onze heures du soir, elle sortait de sa léthargie, causait avec son mari et ses jeunes enfants, puis retombait dans le même état d'insensibilité et y restait jusqu'au lendemain à la même heure. Au moment où elle se réveillait, elle croisait ses bras et ses mains au-dessus de sa tête, et quelques instants après elle recouvrait pendant une heure l'usage de toutes ses facultés. Pendant cette heure de vie réelle, elle ne mangeait et ne buvait presque rien, et, les soixante minutes expirées, elle se rendormait de la même manière qu'elle s'était réveillée.

« Au bout de quatre semaines enfin, cette femme est revenue à son état normal, c'est-à-dire qu'elle jouit aujourd'hui de la santé la plus parfaite. »

— Nous lisons dans l'Ordre et la Liberté, de Caen :

« On ne lira pas sans la plus douce émotion l'admirable trait de charité que nous sommes véritablement heureux d'enregistrer dans nos colonnes.

« Il y a un peu plus de deux ans, un conducteur d'une des diligences faisant le service de Caen à Vire remarquait, non sans une profonde pitié, que de pauvres enfants, couverts de haillons, venaient, dès qu'il approchait de la commune de M..., implorer la charité des voyageurs. Chaque jour, ces malheureux petits se présentaient à la portière, mais les dons qu'ils recevaient semblaient être insuffisants pour soulager

leur infortune, chaque jour leur misère semblait encore augmenter.

« Le conducteur, dont il ne nous est pas permis de livrer le nom à la publicité, prit des renseignements sur la situation de la famille, et bientôt, par l'intermédiaire d'un gendarme de la localité, il sut qu'elle était composée du père, de la mère et de dix enfants, tant filles que garçons. Le père était employé à casser des galets sur la route, et son salaire, qui était d'environ 1 fr. 50 c., était sa seule ressource pour nourrir et entretenir sa famille! Si, jusque-là, ce problème avait pu se résoudre, c'était grâce à l'état de mendicité dans lequel avaient été élevés quelques-uns de ses enfants.

« Ces renseignements connus, un spectacle navrant était encore réservé au conducteur. S'étant présenté au domicile du casseur de galets, il vit avec effroi toute la famille réunie dans une seule chambre, les enfants demi-nus, dénués de tout et couchés sur de la paille réduite à l'état de fumier. Le sieur X... fut épouvanté; mais il sentait son cœur animé de ce noble et courageux sentiment qu'inspire la charité, et, à partir de ce moment, il se constitua le bienfaiteur de la famille.

« Cette tâche était rude pour ce brave homme, car il n'est pas riche; mais la Providence, qui ne laisse stérile aucune bonne action, a voulu que son entreprise fût couronnée de succès.

« Depuis deux ans, chaque jour le conducteur fait appel à la générosité de ses voyageurs, en leur racontant la détresse de ses protégés, et chaque jour la collecte est plus ou moins abondante. Mais comme, à dater de ce moment, c'est lui qui s'est érigé en ordonnateur de la dépense, les fonds, distribués avec plus de discernement, ont pu apporter, au fur et à mesure de leur emploi, un mieux sensible dans la position des membres de la famille.

« Il a d'abord songé à assurer leur subsistance, et ce n'était pas peu de chose, car le montant du pain consommé mensuellement s'élevait à 50 fr. environ! Puis il fit disparaître cette litère affreuse, où frères et sœurs couchaient pêle-mêle, et il la remplaça par trois grandes couchettes garnies d'objets de literie; des vêtements furent aussi achetés pour tout le monde, et bientôt au tableau immoral, effrayant, que nous connaissons, succéda un peu d'aisance, d'ordre et de propreté.

« Mais la ne devait pas se borner la tâche du conducteur. A côté des besoins matériels, les besoins moraux se faisaient non moins impérieusement sentir. Les petits enfants furent envoyés à l'école, et comme cette dernière est à quelque distance de l'habitation, tous les jours le conducteur a soin d'en prendre un ou deux à côté de lui pour les y transporter. Il a envoyé au catéchisme les plus âgés et contribué à leur faire faire leur première communion, puis, ensuite, il les fit recevoir comme domestiques dans d'honnêtes maisons. Trois d'entre eux sont déjà placés; mais comme, depuis ces faits, un onzième enfant est venu augmenter le chiffre de la famille, il en reste encore huit à la charge du père, de la mère et... du conducteur, dont l'ardente charité est loin de faiblir. Nous devons ajouter que ce brave et excellent homme est secondé dans son œuvre par la femme du gendarme dont nous avons eu occasion de parler, et qui s'est chargée de réparer les vêtements et le linge de la famille. »

— Un voleur vient d'enlever à la porte d'un charcutier un magnifique porc qui était exposé. Arrêté sur le fait, il a prétendu que la beauté de l'animal l'avait séduit.

D'après le Journal of Banking, le nombre rond réduit en francs des différentes monnaies d'or et d'argent frappées dans les divers pays pendant l'année 1849 a été de 345 millions pour les monnaies d'or et de 364 millions pour les monnaies d'argent.

En 1859, les mêmes nombres se sont élevés à 1 milliard 105 millions pour les monnaies d'or et à 450 millions pour les monnaies d'argent.

Depuis 1847, la Hollande ne frappe plus de monnaie d'or, ni la Belgique depuis 1850.

Pour tous les articles non signés, J. Rebox.

EMPRUNT DES VILLES

DE

ROUBAIX ET DE TOURCOING

autorisé par la loi du 6 juillet 1860, conditions approuvées par le gouvernement.

Souscription publique

Cet emprunt est divisé en 60,000 (soixante mille) obligations de cinquante francs chacune, remboursables en cinquante-cinq années, à l'aide de deux tirages par an.

Les tirages se font publiquement aux hôtels-de-ville de Roubaix et de Tourcoing, le 1^{er} février et le 1^{er} août de chaque année. Le premier tirage aura lieu le 1^{er} février 1861.

Ces tirages donnent droit aux remboursements suivants :

24 obligations à raison de 25,000 f. chacune.		
20 — — — — —	20,000 —	
24 — — — — —	10,000 —	
66 — — — — —	5,000 —	
332 — — — — —	4,000 —	
450 — — — — —	500 —	
470 — — — — —	200 —	
6,966 — — — — —	100 —	
51,648 — — — — —	50 —	

60,000 obligations.

Les obligations sorties seront payées trois mois après chaque tirage.

Les obligations sont émises au cours de 45 francs chacune, payables comme suit :

- 10 fr. en souscrivant;
- 15 » le 1^{er} décembre 1860;
- 20 » le 1^{er} janvier 1861.

En cas de retard de paiement, le porteur sera passible des intérêts à raison de 5 0/0 l'an, à partir du huitième jour après l'échéance.

A défaut de paiement d'un terme échu dans le délai d'un mois à partir de l'échéance, le montant de l'obligation sera exigible en totalité, et elle pourra être vendue jusqu'à due concurrence.

Les porteurs auront la faculté d'anticiper en bloc les deux termes de paiement avec bonification de l'intérêt en leur faveur à 3 0/0.

La souscription demeurera ouverte du 18 au 31 courant :

- A ROUBAIX, à l'hôtel-de-ville;
- A TOURCOING, à l'hôtel-de-ville;
- A LILLE, chez M. ROUZÉ-MATHON;
- A PARIS, chez MM. SIMON, EMERY et C^o, banquiers (un bureau spécial sera établi à cet effet, 11, rue Drouot), où l'on délivre des prospectus détaillés de l'emprunt et du tableau des tirages.

Si les demandes dépassaient le nombre des obligations à émettre, un avis ultérieur ferait connaître le plus promptement possible la proportion dans laquelle chaque souscription devrait être réduite. (2180)

Les personnes qui ont à faire des achats de toilette et spécialement de *Corbeilles de mariage*, trouvent les plus grandes facilités que l'on puisse désirer, à la *Compagnie Lyonnaise*, 37, Boulevard des Capucines, à Paris.

Cette maison envoie à choisir en province des assortiments complets en *Cachemires des Indes*, dentelles, soieries, etc. et le système de la marque en chiffres connus, qu'elle a, la première, introduit dans les affaires de *Cachemires des Indes et Dentelles*. c'est une garantie de la loyauté avec laquelle les affaires sont toujours traitées dans cette maison. (2195)

AVIS.

Le sieur Alphonse HERBAY informe le public qu'à dater de ce jour, il ne reconnaît plus les dettes que pourrait contracter sa femme, Mélanie VANPEPERSTRAETE. (2187)

THÉÂTRE DE ROUBAIX.

Rue Neuve-du-Fontenoy.

Direction de M. J. Couvreur.

JEUDI 1^{er} NOVEMBRE

La Grâce de Dieu

Drame en 5 actes.

JEAN PICHET & LE FEU D'ARTIFICE

Charbonnets comiques

La Dinde truffée

Vaudeville en 1 acte.

Ouverture des bureaux à 5 h. 1/2.

On commencera à six heures.

Prix des places : Première galerie et stalle de parquet, 1 fr. 50 c. Parquet, 1 fr. Amphithéâtre, 75 c. Parterre (assis), 50 c.

MARIONNETTES NAPOLITAINES.

THÉÂTRE DES ENFANTS

DIRECTION DE MM. MATHEU & ARISTIDE.

(Le théâtre est situé près de l'abreuvoir, quartier de l'Alouette).

Jeudi 1^{er} novembre, grande représentation.

A six heures et demie

LE CORDON S'IL VOUS PLAÎT

Scènes parisiennes, en un tableau.

l'Étoile Mystérieuse

Pièce morale en cinq parties, tirée de l'Histoire Sainte.

LES DETTES CRIARDES

Grande fantasmagorie amusante

PRIX DES PLACES : premières, 50 c.; deuxièmes, 30 c.; troisièmes, 20 c.

25 c. aux premières pour les enfants au-dessous de dix ans.

LÉON DASSONVILLE

Agent d'affaires

RECEVEUR DE RENTES ET DE CRÉANCES

A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son bureau rue de l'ALOUETTE, 45, à Roubaix. (2199)

Demande d'emploi.

Un homme l'un âge mûr, sachant écrire, ayant d'honorables antécédents, demande à être employé dans une maison de cette ville.

Il pourrait faire les courses et se charger des recettes.

S'adresser à M. Delobel, receveur, à la gare de Roubaix. (2.00)